

Comité Social d'Administration Ministériel

CSA M du 9 juillet 2025

COMPTE RENDU UNSA Défense

Le Secrétaire Général pour l'Administration et le nouveau Directeur de la DRHMD nommé le 1^{er} juillet, ont présidé le Comité social d'administration Ministériel. Un CSAM concluant en quelque sorte l'ensemble des Comités Sociaux d'employeurs qui se sont tous tenus dans la période.

Les représentants UNSA Défense au CSA M : Laurent TINTIGNAC, Nathalie ALBERTIN, Stéphane BELZIC, Francis DUBOIS, Nathalie CORNIC, Stéphane SIMON.

Propos liminaires

En réponse aux déclarations liminaires (retrouvez celle de l'UNSA sur le site « unsa-defense.org » et sur les réseaux sociaux), le SGA affirme que le MINARM a une conception très large des restructurations. C'est le signe d'un Ministère qui s'adapte. Comment l'impact du contexte géopolitique pourrait ne pas impliquer des adaptations organisationnelles au sein du MINARM ? C'est un signe de vitalité de notre organisation. Chaque fédération a évoqué la situation du SHOM à Brest et sa lecture « toute locale » du dispositif d'accompagnement des transformations. Ce à quoi le SGA rappelle qu'un établissement EPA ne se distingue pas des autres employeurs, la DRH MD est chargée de le rappeler.

Projet de textes relatifs aux organismes militaires à vocation opérationnelle rattachés au ministre de la défense, au chef d'état-major des armées et aux chefs d'état-major d'armée (avis)

- A. **Projet de décret modifiant le décret n°2015-212 du 25 février 2015 pris en application de l'article L.253-3 du code général de la fonction publique.**
- B. **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 février 2015 relatif aux organismes militaires à vocation opérationnelle rattachés au ministre de la défense, au chef d'état-major des armées et aux chefs d'état-major d'armée.**

L'EGI (établissement géographique interarmées) et le CISMF (Centre météo océanographique des forces) sont deux organismes interarmées (OIA) qui ont la qualité d'organismes militaires à vocation opérationnelle (OMVO). L'EMA souhaite transformer l'EGI et le CISMF en organismes à vocation interarmées (OVIA) rattachés respectivement à l'armée de terre et à la marine nationale, tout en maintenant leur qualification d'OMVO. La gestion des personnels reste à la main de l'EMA pour 2025. Après les élections professionnelles de 2026 **L'EGI et le CISMF se verront rattachés, en matière de dialogue social, respectivement au CSA R Terre et CSA R Marine.**

L'UNSA Défense considère cet ajustement organisationnel sans conséquence pour les personnels. Pour L'UNSA défense les règles relatives au dialogue social dans les OMVO n'obèrent pas les échanges dans le cadre du respect des droits des agents. Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION sur les deux projets de textes présentés.



Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 novembre 2010 portant organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense (avis)

Le texte présenté au CSAM modifie la cartographie des bases de défense en organisant sept fusions et une scission et en supprimant les trois bases de défense (BdD) stationnées en Afrique centrale et de l'Ouest. 21 entités sont concernées.

Fusion de 17 BdD en sept BdD :

- Besançon-Belfort
- Grenoble-Annecy-Chambéry-Gap-Saint-Christol
- Metz-Verdun ;
- Mourmelon-Mailly-Charleville Mézières ;
- Poitiers-Saint-Maixent-Angoulême-Brive ;
- Strasbourg-Haguenau-Colmar-Phalsbourg ;
- Toulouse-Tarbes-Castres-Carcassonne-Montauban.

Scission en deux de la BdD d'Istres – Salon de Provence – Orange :

- Istres-Miramas ;
- Orange-Salon de Provence.

Afin de préserver la continuité du dialogue social durant la période de transition, il est prévu des mesures transitoires s'agissant des comités sociaux d'administration des bases de défense fusionnées et scindées. Cette nouvelle organisation est issue d'une réflexion adossée à l'organisation opérationnelle.

Le projet de texte organise les évolutions suivantes :

- Pour la scission un seul GSC en soutien avec 2 pôles renforcés, un à Istres et l'autre à Orange, un seul USID, un seul CIRISI
- Deux périmètres de missions différentes pour chacune de ces BdD.

L'UNSA Défense n'a pas été convaincue par les motifs invoqués pour la réalisation de la scission concernant la BdD d'Istres – Salon de Provence – Orange. L'amélioration et la simplification du soutien peut être entendue dans le cadre d'une fusion mais pour une scission cela reste flou. Vote de l'UNSA Défense : CONTRE

Projet d'arrêté relatif aux formations qualifiantes des ouvriers de l'État du ministère des armées

La formation qualifiante est une formation qui confère à l'ouvrier de l'État une qualification déterminée dans une profession de la nomenclature des professions ouvrières. La réalisation d'une telle formation est subordonnée à l'existence préalable dans l'établissement d'un emploi justifiant d'un besoin technique de qualification et à l'existence d'un droit à l'avancement à l'issue de cette formation (sauf en cas de changement de profession à groupe égal).

Les évolutions proposées consistent à un élargissement du périmètre des formations qualifiantes jusqu'à la hors catégorie C, la mise en place d'un lien au service de deux à cinq ans, la reconnaissance du principe selon lequel une formation certifiante peut être reconnue en tant que formation qualifiante. Il est ajouté une condition d'ancienneté de 3 ans en tant qu'ouvrier de l'État dans le cas particulier où l'ouvrier détenteur d'une même formation avant son recrutement est dispensé du suivi d'une formation qualifiante. Une possibilité de report de la formation à la session suivante dans le cas où le candidat sélectionné n'a pas suivi la formation qualifiante faute de place suffisante dans l'organisme de formation ou en raison de son état de santé ou de sa grossesse.

Mise en place d'un accompagnement renforcé à l'application de ce texte. **Passage de 34 à 68 formations qualifiantes. La formation qualifiante apporte de l'agilité dans la gestion des emplois et des compétences.**

L'UNSA Défense porte cette révision depuis longtemps et ne peut que se féliciter de sa concrétisation. Cette circulaire sera assortie d'une clause de revoyure afin de l'adapter aux évolutions de l'offre de formation et aux besoins des employeurs. L'UNSA Défense valide cette option et soutient que l'évolution des métiers et des compétences impose une actualisation régulière de cette circulaire. L'UNSA Défense incite la DRH MD à sensibiliser les employeurs sur l'existence des FQ et de l'intérêt des ouvriers de l'État à s'inscrire dans ce parcours de carrière. Vote de l'UNSA Défense : POUR.

Projet d'arrêté désignant les mesures de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement (avis)

Toute opération de transformation est initiée par la publication d'un arrêté définissant le périmètre des transformations. Ce projet d'arrêté permet d'ouvrir le droit au bénéfice des dispositifs indemnitaires d'accompagnement prévus par le plan d'accompagnement des transformations (PAT). Comme chaque année, les grands employeurs demandent une mise à jour des mesures de transformation chacun pour ce qui le concerne. Le projet d'arrêté présenté est composé d'une liste modificative et une liste complémentaire de l'annexe I relative aux mesures de transformations ainsi qu'une liste complémentaire de l'annexe II relative aux opérations des années antérieures (personnels civils restant à reclasser). 18 employeurs et 356 postes de personnels civils sont concernés par ces modifications.

L'UNSA Défense comme chacun rappelle un maintien de cette disposition dans un contexte très éloigné de celui d'il y a encore quelques années, quand la déflation des effectifs civils était la norme, avec les dégâts hélas constatés aujourd'hui. Malgré tout ce sont des femmes et des hommes qu'il est nécessaire d'accompagner dans les réorganisations et transformations restant à conduire et l'UNSA fait de son mandat 1er, la protection de tous les agents civils. 162 agents de la DGA déplacés au CND ne sont pas inscrit dans les textes relatifs à l'accompagnement dans le cadre des transformations. L'UNSA Défense s'en offusque au regard du changement de culture entre deux grands employeurs du ministère des armées. **Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION.**

Projet de textes autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense (avis)

- A. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 2021 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense.
- B. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant de son département ministériel et affecté dans les établissements publics relevant de sa tutelle.

L'UNSA Défense considère les textes présentés comme une mise à jour de la réglementation au regard des pratiques en cours dans la gestion des dossiers RH, sans conséquence pour les agents qui réalisent d'ores et déjà les missions. **Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION.**

Présentation du bilan de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) mobilités. (Information)

Les LDG mobilité concernent l'ensemble des agents civils du ministère des Armées ou souhaitant le rejoindre, à l'exception du corps des Administrateurs de l'Etat, ainsi que des ingénieurs et cadres technico-commerciaux et techniciens de la direction générale de l'armement (ICT/TCT/DGA). Leurs objectifs sont de garantir la transparence et l'égalité des chances entre tous

les agents, ainsi que la prévention contre toute forme de discrimination lors des opérations de mobilité.

Au ministère des Armées, le taux de mobilité interne du personnel civil (titulaires, contractuels et ouvriers de l'Etat) rapporté aux effectifs du personnel civil du ministère des Armées recense les mutations avec ou sans changement de résidence administrative. Il est de 18,7% en 2024 (11 951 mobilités). 2 769 personnes (soit 7,5% du personnel civil) ont réalisé une mobilité avec changement de résidence administrative et 14,3% (9 182 personnes) sans changement de résidence administrative.

L'UNSA Défense vous accompagne dans vos démarches de mobilité.

Bilan 2024 des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (information)

Les LDG répartissent les avancements selon 3 trajectoires : courte (minimum 10% - maximum 20% des promus) – médiane (minimum 60% des promus) et longue (maximum 20% des promus). Le constat est qu'au ministère, les trajectoires longues représentent souvent plus de 20% des promus.

L'UNSA Défense souligne que ce constat ne pourra pas évoluer s'il n'y a pas plus de recrutements de fonctionnaires. De plus, la qualité des compte-rendu d'entretien professionnel (CREP) est très variable d'un employeur à l'autre, ce qui défavorise certains agents. Soyez attentif à vos CREP. Par ailleurs, comment un tel dispositif pourrait être décliné en respectant les trajectoires à la lettre quand les moyennes d'avancement de grades comme de corps ne cessent d'augmenter, que les employeurs entendent ne pas laisser sur le bord de la route des agents méritants au seul prétexte qu'ils ne cochent pas les bonnes cases des LDG. Pour l'UNSA, on ne peut pas tout réduire à des courbes et des présentations PPT... la matière humaine impose de prendre en considération le réel et le vécu des femmes et des hommes qui font le travail.

Information relative au Rapport social unique (RSU) 2024.

Le RSU reprend toutes les données de 2024. Le personnel civil représente 24,3% du personnel du Minarm avec 64.014 ETPT (équivalent temps plein travaillé). La répartition du personnel civil est la suivante en ETPT :

3.489 personnels civils travaillent à temps partiel, dont 2468 femmes. 34,3 % du personnel civil disposent d'une autorisation de télétravail. Avec un taux de 16% ; la tendance observée ces dernières années se confirme, la population des ouvriers de l'état atteint son taux le plus bas et cette tendance semble ne pas être prête de s'arrêter au regard à la fois de la moyenne d'âge de cette population et de ce qu'il convient bien de nommer comme une « forme de détestation statutaire » remplie de préjugés et de clichés... malsains comme tous les préjugés. L'UNSA met en garde sur le recul de cette population dans le contexte où jamais le MinArm n'aura eu autant besoin de ces agents et des compétences toutes particulières qu'elles et qu'ils détiennent : MCO aéro et terrestre, Munitions, Energies, Composites, Infrastructures, Pyrotechnie, etc... A chacun de se poser la question, de ce que sera le MinArm lorsqu'il ne restera plus d'ouvriers, et qu'avec eux, disparaîtra la nécessité d'un soutien RH et donc les autres agents... à méditer.

L'UNSA Défense souligne le travail colossal que représente ce RSU et remercie la DRH-MD pour l'ajout des données concernant la PSC. Ce « pavé » permet à chacune et chacun de retrouver facilement un ensemble de données ou une donnée précise dans tous les domaines : salarial, d'employeur, de fonctions, de répartition Femmes/Hommes, d'avancement, de RPS ou de VSS. En cela, ce travail de compilation est remarquable et le ministère des armées reste un des rares ministères à disposer d'un tel outil. Outil qui sera intégré dans le cerveau de « GENIAL », l'IA Intradef, afin de permettre à chacun en quelques clics de retrouver tous les éléments de ce RSU.

Fonctionnaires	Cat. A (dont A+)	8.925
	Cat. B	13.067
	Cat. C	16.375
	Sous-total	38.366 (soit 60 %)
Contractuels	Niv. I (dont I+)	8.640
	Niv. II	3.058
	Niv. III	3.623
	Sous-total	15.321 (soit 24 %)
Ouvriers de l'Etat	TSO	861
	Chefs d'équipe	1.597
	Ouvriers	7.868
	Sous-total	10.326 (soit 16 %)

Quelques caractéristiques du personnel civil :

	Taux de féminisation	Age moyen	Ancienneté moyenne
Fonctionnaires	47,4 %	49,4	18,5
Contractuels	37,7 %	40,9	7,4
Ouvriers de l'Etat	12,4 %	49,1	23,3
Total	39,5 %	47,4 ans	16,8 ans

Un CSAM riche de sujets et d'une actualité « MinArm » sous les feux des projecteurs tant la situation du monde est conflictuelle et extrêmement hybride. L'UNSA a pu exprimer ses attentes et ses positions en respectant les avis des uns et des autres et en soutenant comme toujours et de manière indéfectible, les personnels civils, tous les personnels civils.

Ce CSAM se tenait à quelques jours de la prise de parole du Président de la République, chef des Armées, sanctuarisant un budget des armées dès l'annuité 2027 sans attendre la fin de la Loi de Programmation Militaire 2024/2030. Puis le discours du Premier Ministre est venu douché toute l'attractivité de la Fonction Publique, dont celle du MinArm, en ciblant encore une fois les agents publics comme les seuls responsables des déficits budgétaires... aucune revalorisation salariale, aucune mesure catégorielle à attendre, pas de remise en cause de cette ignoble mesure de -10% an cas d'arrêt de maladie ordinaire... et la suppression de 2 jours fériés... sans jamais remettre en cause les cadeaux faits aux entreprises ou aux français les plus riches épargnés de ces mesures de courte vue.

Un ministère des Armées ultra connecté... mais en zone blanche... pas de wifi. Débrouillez-vous avec ça pour vendre l'attractivité et la fidélisation !!!